

Un investissement requiert un formalisme administratif et fiscal : **ECOFIP** vous accompagne pendant toute la durée de l'opération financière. En effet, nous gérons les **SNC** dans lesquelles vous investissez, **de la création à la dissolution**.

1^{ère} année

2^{ème} année

3^{ème} à 5^{ème} année

6^{ème} année



SOUSCRIPTION ET APPORTS

Dossier de souscription :

- Vous réservez un nombre de parts sociales en fonction de votre **besoin de réduction d'impôt**,
- Vous réglez l'achat de ces parts sociales, les frais de formalités et votre apport en compte courant,
- Vous communiquez les documents et les informations nécessaires à l'enregistrement de votre dossier.

Après souscription définitive :

- Vous recevez par mail **l'accusé de réception des fonds**,
- Nous enregistrons votre acte de cession de parts sociales auprès des services fiscaux



APPROBATION DES COMPTES & DÉCLARATION DE REVENUS 2042 IOM

Année de défiscalisation - 1^{ère} déclaration de revenus :

• ECOFIP vous adresse par mail vos documents fiscaux :

- **le formulaire 2042 IOM pré-rempli** (ci-après)
- l'attestation des investissements signée par le gérant
- le cas échéant, la (les) décision(s) d'agrément fiscal

En mai, vous utiliserez ces éléments pour compléter votre déclaration de revenus

• ECOFIP vous adresse vos documents juridiques :

- la liasse fiscale de la SNC pour l'exercice clos au 31 décembre de l'année d'investissement
- la convocation à la 1^{ère} assemblée générale pour l'approbation des comptes (avec le rapport de la gérance et le texte des résolutions)

Vous pouvez signer électroniquement le pouvoir joint à cette convocation pour vous faire représenter.

A partir de Juillet, la DGFIP vous restitue le montant de réduction d'impôts de votre Girardin Industrielle. Courant Septembre, vous recevrez votre avis d'imposition définitif afin de vérifier le montant restitué compte tenu de votre situation fiscale personnelle.



VIE DE LA SNC

Approbation des comptes :

- Vous recevez chaque année par mail une **convocation à une assemblée générale** ordinaire réunie pour l'approbation des comptes (avec le rapport de la gérance et le texte des résolutions).
- Vous pouvez signer électroniquement le pouvoir joint à cette convocation pour vous faire représenter.

Déclaration des revenus:

- ECOFIP vous adresse chaque année par mail la liasse fiscale de la SNC pour l'exercice clos au 31 décembre.
- La DGFIP vous transmet votre avis d'imposition qui fait état des éventuels reports d'excédent de réduction d'impôt (si le montant de la réduction était supérieur à l'impôt dû).



FIN DE L'OPÉRATION

- Vos parts sociales sont rachetées pour 0.10 € symbolique, permettant **votre sortie** dans la perspective d'une liquidation des opérations où **la SNC est dissoute**.